

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 11 décembre 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

Est absent : Le conseiller Noël Lanthier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

Séance extraordinaire des prévisions budgétaires 2024 : mercredi, le 19 décembre à 19h00.

2023.12.223

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 décembre 2023
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Certificat de crédit 2023-12-04
 5. Extrait du registre public des déclarations 2023
 6. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024 – Régie incendie des Monts
 7. Permission de voirie et entente d'entretien
 8. Municipalisation du chemin de l'Esker
 9. Cadeaux de reconnaissance aux employés
 10. Fermeture des bureaux municipaux, de la bibliothèque et de l'écocentre pour la période des fêtes
 11. Remerciements à l'association Friends of Lanthier
 12. Remerciements aux bénévoles et aux citoyens
- Période de questions
13. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.12.224

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.225

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et greffier-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
APHIL (ASS. DES PERS.HANDICAPÉES INTEL.)	2642	150.00 \$
DUBOIS ANDRÉ	2643	200.00 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	2644	1 000.00 \$
YVON MARINIER INC.	2645	6 445.66 \$
SABLIÈRE 329 INC	2646	448.88 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	2647	866.40 \$
LA PLANTERIE	2648	80.32 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	2649	123.98 \$
MUNICIPALITÉ STE-LUCIE	2650	527.16 \$
BELL CANADA - CGP - ADMIN	2651	11 720.18 \$
CLUB PIONNIER DES LAURENTIDES	2652	517.39 \$
MICHEL SANSREGRET	2653	3 500.00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	2654	367.64 \$
POSTES CANADA	2655	132.65 \$
CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES	2656	635.70 \$
LE GROUPE ACCISST INC	2657	1 382.12 \$
ADT CANADA INC	2658	179.36 \$
BCH CONSULTANTS	2659	275.94 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	2660	3 888.00 \$
FQM ASSURANCES INC.	2661	419.65 \$
INNOV PROMOTIONS	2662	1 455.58 \$
MRC DES LAURENTIDES	2663	535.25 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2664	5 460.22 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC	2665	382.28 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	2666	1 062.08 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	2667	333.43 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2668	86.23 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2669	633.10 \$
DANIEL TÉTREAU CPA	2670	402.41 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	2671	99.30 \$
AMYOT GÉLINAS	2672	413.91 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2673	11.50 \$
BMR	2674	1 272.59 \$
BUDGET PROPANE	2675	563.86 \$
L'APOSTROPHE PLUS	2676	195.35 \$
DUBOIS ANDRÉ	2677	300.00 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	2678	218.45 \$

FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	2679	379.42 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	2680	89.56 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	2681	379.42 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2682	446.57 \$
YVON MARINIER INC.	2683	287.39 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2684	2 066.03 \$
SERVICES PSANSREGRET	2685	684.38 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2686	6 086.42 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2687	98.28 \$
████████████████████	2688	641.67 \$
████████████████████	2689	526.84 \$
████████████████████	2690	223.34 \$
████████████████████	2691	838.14 \$
████████████████████	2692	1 056.48 \$
████████████████████	2693	662.60 \$
PÉTROLE PAGÉ	2694	6 221.03 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	2695	3 901.12 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	2696	689.85 \$
YVON MARINIER INC.	2697	200.98 \$
SABLIÈRE 329 INC	2698	453.38 \$
SINTRA INC	2699	1 169.37 \$
	Total	73 388.84 \$

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	57 788.84 \$
Services de téléphonie	531.67 \$
Hydro-Québec	2 893.70 \$
Fonds de pension - AON - Octobre	8 559.99 \$
Fonds de pension - DESJARDINS - Novembre	1 209.40 \$
DAS Provincial - Octobre	18 920.26 \$
Remises salariales fédérales - Octobre	7 950.11 \$
Annie Gareau - Novembre	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - Octobre	84.00 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	55.98 \$
Protectron ADT - Novembre	153.87 \$
Frais bancaires Interac - Novembre	62.49 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Novembre	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Novembre	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Novembre	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Novembre	4 005.46 \$
	Total
	112 641.27 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.226

4. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2023-12-04

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, certifie par la présente certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert de 54 610\$ provenant de différents postes budgétaires
- vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2023-11-04 au montant cinquante-quatre mille six cent dix dollars (54 610\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.227

5. EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie en date du 14 février 2022;

ATTENDU QUE ce code prévoit que la personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite dans un registre prévu à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil pour l'année 2023.

Aucune déclaration en date du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.228

6. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 – RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 lors de son assemblée spéciale du conseil d'administration du 15 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes et l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

appuyé par le conseiller Steve Martin

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024 de la Régie Incendie des Monts, pour un montant total de 3 207 945\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.229

7. PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé 'Ministère')

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande au Ministères de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise M Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lantier s'engage à demander la permission requise chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.230

8. MUNICIPALISATION DU CHEMIN DE L'ESKER

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'Eske se terminera par un rond-point;

CONSIDÉRANT QUE Les Gravier du Lac inc cède gratuitement ledit chemin cadastre 6 473 190;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise M Richard Forget, Maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les documents pour l'acquisition du cadastre 6 473 190.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.231

9. CADEAUX DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'offrir aux employés municipaux une carte cadeau d'une valeur de 100\$ chacune.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.232

10. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de fermer les bureaux municipaux, la bibliothèque et l'écocentre du 22 décembre au 2 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.233

11. REMERCIEMENTS À L'ASSOCIATION FRIENDS OF LANTIER

CONSIDÉRANT QUE l'association "Friends of Lantier" a amassé des fonds de 7 500\$ pour venir en aide aux familles Lantiéroises;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra d'offrir aux familles dans le besoin un panier de Noël ainsi qu'une aide alimentaire tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce geste de générosité envers notre communauté permettra d'accompagner tous les ans de plus en plus de personnes en leur offrant une meilleure qualité de vie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les membres de l'association Friends of Lantier pour leur grande générosité envers les familles vulnérables de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.12.234

12. REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES ET AUX CITOYENS

ATTENDU QUE la guignolée de la Municipalité de Lantier a eu lieu le 2 décembre dernier;

ATTENDU QUE les bénévoles de la Municipalité de Lantier ont amassé un montant de 3615.95\$ et des denrées non-périssables pour le comptoir alimentaire Coup de pouce de Val-des-Lacs-Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les bénévoles et les citoyens pour leur grande générosité et de leur disponibilité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.12.235

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 37

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.